Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASES 45 Subvention (41.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (3e)

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Dessine Moi Un Mouton, 12 rue Béranger (3e) et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention du 19 juin 2020 entre la Ville de Paris et cette association ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Dessine Moi Un Mouton (2021_01764, SIMPA 19632), 12 rue Béranger (3e), un avenant à la convention du 19 juin 2020 dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 41.000 euros est attribuée à l'association Dessine Moi Un Mouton au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO